

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

Décision n° N 2016-45 du 20 décembre 2016 portant nomination à l'Établissement français du sang

NOR : AFSK1631083S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;
Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;
Vu la délibération n° 2016-13 du conseil d'administration de l'Établissement français du sang en date du 8 décembre 2016,

Décide :

Article 1^{er}

M. Rémi COURBIL est nommé directeur de l'établissement de transfusion sanguine Normandie pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2017. Pour l'exercice de sa mission, en application de l'article L. 1223-4 du code de la santé publique, M. Rémi COURBIL bénéficie d'une délégation de pouvoir et de signature pour la gestion de l'établissement de transfusion sanguine Normandie, dont les conditions et l'étendue sont précisées par un acte annexé à la présente nomination (décision n° DS 2016-80 du 20 décembre 2016).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 20 décembre 2016.

Le président de l'Établissement français du sang,
F. TOUJAS